

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	1
Votants	9
Votes exprimés	10
Pour	5
Contre	5
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 18 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 18-03-2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELLOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ.

Conseiller absents excusés : Yoann ROQUIÉ, Caroline PICARDA, Christian LEYMARIE.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Clément LOUBRIAT pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

Avis sur le projet présenté par la SAS METH'ALLASSAC Biogaz relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute avec injection directe de biométhane dans le réseau GRDF sur le territoire de la commune d'Allassac

Le Maire informe qu'une consultation du public est ouverte en mairie d'Allassac du 4 mars au 2 avril 2024.

Il précise que la commune d'Yssandon située dans un rayon de 1 km autour du projet a procédé à l'affichage d'un avis de consultation du public, le 1^{er} février 2024.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet, avant le 18 avril 2024.

Tous les élus ont été destinataires, par mail du 29 janvier 2024, de la copie de l'entier dossier de demande d'enregistrement de la SAS METH'ALLASSAC Biogaz.

Le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la demande précitée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Sur le projet présenté par la SAS METH'ALLASSAC Biogaz relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute avec injection directe de biométhane dans le réseau GRDF sur le territoire de la commune d'Allassac :

Vote pour le projet : 5 voix

Vote contre le projet : 5 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240329-DE204-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 05/04/2024

Pour copie conforme,

Le Maire,

